



MAIRIE DE GALLUIS

AVIS DE CONSTATATION D'ABANDON DE CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL ZONE - A-B-C-D-H

Par application de l'article L.2223- 17 du code général des collectivités territoriales le Maire de la Commune de Galluis Annie GONTHIER, accompagnée de Monsieur Michel GOURLIN 4^{ème} adjoint, et de l'Adjoint Administratif constatent ensemble le **24 février 2020** l'abandon de plusieurs concessions perpétuelles, non entretenues, citées ci-dessous :

B021 ROBIN Jules du 1er juillet 1946
B022 VANIER Albert du 3 août 1944
B047 FRANCOIS Alfred du 12 juin 1919
B048 Famille HAUDIER du 3 juillet 1917
C004 FRANCOIS Louis du 29 novembre 1934
C008 DUVAL Antoine du 24 décembre 1909
C009 SAULE Elie du 21 novembre 1947- Mort Pour la France
D015 DELSART-METAYER Edouard du 15 février 1940
D029 BIROT Victor /SERRE du 22 août 1939
D030 JONCHERET Valentine du 5 mai 1942
D033 JARNOUX Jean du 5 octobre 1937
D042 VANNIER René du 19 juin 1919
D043 PAULI du 19 juin 1919
D044 DELAUNAY-LALANDRE Paul du 15 juin 1915
D045 MORDELET François du 24 octobre 1914
D046 COLAS Henri du 15 décembre 1919
H100 MAILLARD du 18 mars 1924

Les concessionnaires, dont nous connaissons la seule adresse à la date de prise de ladite concession ou de son renouvellement, ont été averti par courrier, que nous pourrions effectuer avec eux (ou leur mandataire), un 2^{ème} constat sur place au cimetière sur rdv pris au préalable par téléphone en mairie **Si vous êtes concernés par l'une de ces concessions (descendants ou successeurs), ou connaissez des familles concernées, nous vous remercions de bien vouloir vous faire connaître en Mairie aux horaires d'ouverture ci-dessous ou téléphoner au 01.34.57.03.90 SERVICE CIMETIERE.**

Tous les jours de 9h à 12h du lundi au samedi
Le mardi et jeudi de 15 à 17h (*sauf pendant les vacances scolaires*)

Galluis le 25 février 2020

Le MAIRE



Annie GONTHIER